



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE
LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2016-087

PUBLIÉ LE 20 JUIN 2016

Sommaire

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2016-06-15-002 - Arrêté portant subdélégation de signature du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire (4 pages) Page 3

R24-2016-06-15-001 - Arrêté portant subdélégation de signature du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région centre-Val de Loire en matière d'administration générale. (6 pages) Page 8

Préfecture de la zone de défense et de sécurité Ouest

R24-2016-06-15-003 - A R R E T E N° 16-165 confiant à Monsieur Henri-Michel COMET, Préfet de la région Pays de la Loire, Préfet de la Loire Atlantique, la suppléance du préfet de la zone de défense et de sécurité ouest du samedi 18 juin à partir de 8h00 au lundi 20 juin 2016 2h30 (1 page) Page 15

rectorat d'Orléans-Tours - Division Examens et Concours

R24-2016-06-06-003 - ARRETE COMPO JURY deets 2016 (2 pages) Page 17

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2016-06-15-002

Arrêté portant subdélégation de signature du directeur
régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de
la région Centre-Val de Loire

Subdélégation DRAAF- CPCM-150616

**DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
SECRETARIAT GENERAL**

ARRETE

**portant subdélégation de signature du Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire**

Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
de la région Centre-Val de Loire

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;
Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2010-129 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Nacer MEDDAH, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté ministériel du 22 août 2014 nommant M. Jean-Roch GAILLET directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire à compter du 22 septembre 2014 ;
Vu l'arrêté interministériel du 2 mai 2002 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
Vu le code des marchés publics et notamment en ce qui concerne le rôle et les attributions de la personne responsable des marchés ;
Vu l'arrêté préfectoral n°16-004 du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature à M. Jean-Roch GAILLET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire ;
Vu la convention de délégation de gestion du 19/01/2011 conclue entre la DRAAF et la DDCSPP 18 modifiée par l'avenant n°1 en date du 11/03/2013, l'avenant n°2 du 30/01/2015 et l'avenant n°3 du 14/06/2016 ;
Vu la convention de délégation de gestion du 27/12/2010 conclue entre la DRAAF et la DDCSPP 28 modifiée par l'avenant n°1 en date du 22/03/2013, l'avenant n°2 du 16/12/2014 et l'avenant n°3 du 14/06/2016 ;
Vu la convention de délégation de gestion du 7/01/2011 conclue entre la DRAAF et la DDCSPP 36 modifiée par l'avenant n°1 en date du 8/06/2011, l'avenant n°2 du 25/03/2013, l'avenant n°3 du 30 janvier 2015 et l'avenant n°4 du 7/06/2016 ;
Vu la convention de délégation de gestion du 14/09/2010 conclue entre la DRAAF et la DDPP 37 modifiée par l'avenant n°1 en date du 01/02/2011 et l'avenant n°2 du 11/03/2013 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 04/10/2010 conclue entre la DRAAF et la DDCSPP 41 modifiée par l'avenant n°1 en date du 09/02/2011, l'avenant n°2 du 20/03/2013 et l'avenant n°3 du 23 janvier 2015;

Vu la convention de délégation de gestion du 22/09/2010 conclue entre la DRAAF et la DDP 45 modifiée par l'avenant n°1 en date du 14/01/2011 et l'avenant n°2 du 22/03/2013 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 01/03/2010, conclue entre la DRAAF et la DDT 18 modifiée par l'avenant n°1 en date du 21/07/2010, l'avenant n°2 en date du 09/02/2011, l'avenant n°3 en date du 4 février 2013 et l'avenant n°4 en date du 7 mai 2015 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 08/02/2010, conclue entre la DRAAF et la DDT 28 modifiée par l'avenant n°1 en date du 30/07/2010 et l'avenant n°2 en date du 09/02/2011 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 15/03/2010, conclue entre la DRAAF et la DDT 36 modifiée par l'avenant n°1 en date du 03/09/2010 et l'avenant n°2 en date du 09/02/2011 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 26/02/2010, conclue entre la DRAAF et la DDT 37 modifiée par l'avenant n°1 en date du 15/07/2010 et l'avenant n°2 en date du 09/02/2011 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 26/02/2010, conclue entre la DRAAF et la DDT 41 modifiée par l'avenant n°1 en date du 19/07/2010 et l'avenant n°2 en date du 25/01/2011 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 01/03/2010, conclue entre la DRAAF et la DDT 45 modifiée par l'avenant n°1 en date du 30/07/2010 et l'avenant n°2 en date du 13/01/2011 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 28/02/2011, conclue entre la DRAAF et la DREAL ;

Vu la convention de délégation de gestion du 22/03/2011, conclue entre la DRAAF et la DREAL/CIFP ;

ARRETE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Roch GAILLET, délégation est donnée à Mme Catherine PERRY, directrice régionale adjointe et à M. Anthony DEMISSY, secrétaire général, à l'effet de signer les conventions de délégation de gestion et les contrats de service, ainsi que leurs avenants conclus entre les services délégants et le service délégataire.

Délégation est donnée à Mme Catherine PERRY, directrice régionale adjointe, M. Anthony DEMISSY, secrétaire général et Mme Nathalie FLAGEUL, responsable du centre de prestations comptables mutualisées, à l'effet de signer l'ensemble des décisions, instructions et correspondances diverses dans la limite des attributions prévues par les conventions de délégation de gestion.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine PERRY, M. Anthony DEMISSY et de

Mme Nathalie FLAGEUL, délégation est donnée à Mme Virginie BOTTIN, Mme Sylviane GUYOT, M. Joël LANDAIS, Mme Christine PARIS, et Mme Adeline ROBIN, référents métier CHORUS, à l'effet de signer les correspondances courantes n'emportant pas décision ou instruction.

Article 2 : Délégation est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de valider les actes comptables d'ordonnateur secondaire sous CHORUS pour le compte des services délégants, pour l'ensemble des programmes cités dans les conventions de délégation de gestion visées ci-dessus et reprises en annexe :

- Mme Nathalie FLAGEUL, M. Joël LANDAIS,
- Mme Virginie BOTTIN, Mme Christine PARIS,
- M. Frédéric DUPONT, Mme Elisabeth RAPPENEAU
- Mme Sylviane GUYOT, Mme Adeline ROBIN

Les rejets dans l'outil CHORUS font l'objet d'une validation préalable soumise à la signature de M. Anthony DEMISSY ou de Mme Nathalie FLAGEUL.

Article 3 : Délégation est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de soumettre sous CHORUS au visa du contrôleur budgétaire régional les engagements juridiques dépassant les seuils fixés par ce dernier :

- Mme Nathalie FLAGEUL Mme Chloé CHARVY
- M. Joël LANDAIS Mme Mireille CHEVALIER
- Mme Sylviane GUYOT M. Frédéric DUPONT
- Mme Virginie BOTTIN Mme Lydie HENault
- Mme Christine PARIS Mme Nadine LANDRE
- Mme Isabelle ALBRIGO Mme Josette RAMUS
- Mme Patricia ALIBERT Mme Elisabeth RAPPENEAU
- Mme Dominique BESSAI Mme Valérie RENAULT
- Mme Fabienne BLAIN Mme Adeline ROBIN
- Mme Cécilia BRULAIRE M. Christophe TOURNY
- Mme Delphine CAGNET

Article 4 : Délégation est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de certifier sous CHORUS les services faits préalablement constatés par les services ordonnateurs :

- Mme Nathalie FLAGEUL Mme Mireille CHEVALIER
- M. Joël LANDAIS Mme Laura DENIS
- Mme Sylviane GUYOT M. Frédéric DUPONT
- Mme Virginie BOTTIN Mme Marie DUPONT
- Mme Christine PARIS Mme Lydie HENault
- Mme Isabelle ALBRIGO Mme Nadine LANDRE
- Mme Patricia ALIBERT Mme Josette RAMUS
- Mme Dominique BESSAI Mme Elisabeth RAPPENEAU
- Mme Fabienne BLAIN Mme Valérie RENAULT
- Mme Cécilia BRULAIRE Mme Adeline ROBIN
- Mme Delphine CAGNET Mme Saline SOUKSOMBOUNE
- Mme Chloé CHARVY M. Christophe TOURNY

Article 5 : La délégation de signature accordée aux agents doit s'accompagner d'un dispositif adéquat pour garantir la qualité comptable.

Article 6 : L'arrêté du 4 janvier 2016 est abrogé.

Article 7 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la préfecture de la région Centre-Val de Loire pour publication au recueil des actes administratifs et notifié à l'autorité chargée du contrôle financier ainsi qu'au comptable assignataire.

Fait à Orléans, le 15 juin 2016
 Le Directeur régional de l'alimentation,
 de l'agriculture et de la forêt
 de la région Centre-Val de Loire,
 signé : Jean-Roch GAILLET

Annexe - Ensemble des programmes cités dans les conventions de délégation visées ci-dessus

UO	Programmes
DDCSPP 18	104, 134, 147, 157, 177, 183, 206, 303, 304, 333
DDCSPP 28	104, 134, 147, 157, 177, 183, 206, 303, 304, 333
DDCSPP 36	104, 134, 147, 135, 157, 177, 183, 206, 303, 304, 333
DDPP 37	134, 206, 215, 333
DDCSPP 41	104, 134, 157, 177, 183, 206, 303, 304, 333
DDPP 45	134, 206, 215, 333
DDT 18	113, 135, 148, 149, 154, 181, 203, 206, 207, 215, 217, 333, 723
DDT 28	113, 135, 181, 207, 215, 217, 309, 333, 723
DDT 36	113, 135, 149, 154, 181, 203, 207, 215, 217, 333, 723
DDT 37	113, 135, 149, 154, 181, 203, 206, 207, 215, 217, 333, 309, 723
DDT 41	215, 217, 113, 135, 149, 154, 181, 203, 207, 333, 309, 723
DDT 45	113, 135, 148, 181, 203, 207, 215, 217, 333, 309, 723
DREAL	113, 135, 174, 181, 203, 207, 217, 333
CVRH	113, 135, 174, 181, 203, 207, 217, 309, 333, 723

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2016-06-15-001

Arrêté portant subdélégation de signature du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région centre-Val de Loire en matière d'administration

Subdélégation générale DRAAF_ARR_150616
générale.

**DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
SECRETARIAT GENERAL**

ARRETE

**Portant subdélégation de signature du Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire en matière
d'administration générale**

Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
de la région Centre-Val de Loire

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu le code des marchés publics et notamment en ce qui concerne le rôle et les attributions de la personne responsable des marchés ;
Vu l'article L 421-14 du Code de l'Education et l'article L 811-10 du Code rural et de la pêche maritime ;
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu l'ordonnance n°2004-631 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification du régime d'entrée en vigueur, de transmission et de contrôle des actes des établissements publics locaux d'enseignement, prise en application de l'article 29 de la loi 2003-591 du 2 juillet 2003 ;
Vu le décret n°84-1191 du 28 décembre 1984, modifié, relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture ;
Vu le décret n°85-924 du 30 août 1985, modifié, relatif aux établissements publics locaux d'enseignement et le code des juridictions financières ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Nacer MEDDAH, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté interministériel du 2 mai 2002 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
Vu l'arrêté ministériel du 22 août 2014 nommant M. Jean-Roch GAILLET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire à compter du 22 septembre 2014 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°16-004 du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature à M. Jean-Roch GAILLET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire ;

ARRETE

I – PREAMBULE :

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article 12 de l'arrêté préfectoral n°16-004 du 1^{er} janvier 2016, délégation de signature est donnée aux agents placés sous mon autorité en ce qui concerne les attributions relatives à :

- l'administration générale,
- le contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA),
- l'ordonnancement secondaire,
- l'exercice du pouvoir adjudicateur.

II – ATTRIBUTIONS EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE :

En application des articles 2 et 3 de l'arrêté préfectoral n°16-004 du 1^{er} janvier 2016 susvisé :

Article 2 : Délégation est donnée à Mme Catherine PERRY, directrice régionale adjointe, à l'effet de signer l'ensemble des décisions, actes et correspondances dans la limite des attributions accordées par l'arrêté susvisé.

Article 3 : Administration générale

- a) Délégation est donnée à M. Anthony DEMISSY, secrétaire général, à l'effet de signer l'ensemble des actes, décisions et correspondances relatives aux missions d'administration générale dans la limite des attributions accordées par l'arrêté susvisé.
- b) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Anthony DEMISSY, la délégation pourra être exercée par Mme Geneviève FAYE, adjointe au chef de service.
- c) En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine PERRY, de M. Anthony DEMISSY et de Mme Geneviève FAYE, la délégation pourra être exercée par M. Jean-Michel FRANCOIS, délégué régional à la formation continue et M. Eric ASSELIN, responsable du pôle Finances et Moyens généraux.
- d) Délégation est donnée à M. Jean-Michel FRANCOIS, à l'effet de signer l'ensemble des décisions et correspondances relatives aux missions de la délégation régionale à la formation continue des personnels.

Article 4 : Systèmes d'information

Délégation est donnée à Mme Claudie SUZANNE, chef du service des systèmes d'information, à l'effet de signer l'ensemble des actes, décisions et correspondances relatives aux missions de son service dans la limite des attributions accordées par l'arrêté susvisé.

Article 5 : Information statistique et économique

- a) Délégation est donnée à M. Gaëtan BUISSON, chef du service régional de l'information statistique et économique, à l'effet de signer l'ensemble des actes, décisions et correspondances relatives aux missions du service, dans la limite des attributions accordées par l'arrêté susvisé.
- b) En cas d'absence ou d'empêchement de M Gaëtan BUISSON, la présente délégation pourra être exercée par M. Nicolas DUPUY, adjoint au chef de service et responsable du pôle « enquêtes » et Mme Audrey ODDOS, responsable du pôle « synthèse et conjoncture ».
- c) Délégation est donnée à M. Nicolas DUPUY, adjoint au chef de service et responsable du pôle « enquêtes » à l'effet de signer toutes correspondances dans la limite des attributions du pôle « enquêtes »

Article 6 : Economie agricole, forêt et affaires rurales

- a) Délégation est donnée à M. Arnaud BONTEMPS, chef du service régional de l'économie forestière, agricole et rurale, à l'effet de signer l'ensemble des actes,

décisions et correspondances relatifs aux missions du service, dans la limite des attributions accordées par l'arrêté susvisé.

b) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud BONTEMPS, la présente délégation pourra être exercée par M. Bruno CAPDEVILLE, adjoint au chef de service.

c) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Roch GAILLET et de Mme Catherine PERRY, M. Arnaud BONTEMPS est habilité à le représenter en qualité de commissaire du gouvernement auprès du Centre Régional de la Propriété Forestière.

Article 7 : Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation

a) Délégation est donnée à Mme Emmanuelle THILL, chef du Service régional de l'alimentation, à l'effet de signer l'ensemble des actes, décisions et correspondances relatives aux missions du service, dans la limite des attributions accordées par l'arrêté susvisé.

b) En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle THILL, la présente délégation pourra être exercée par Mme Elisabeth VANNERROY-ADENOT, adjointe au chef de service et responsable du pôle « coordination et promotion de la qualité alimentaire », par M. Didier EUMONT, responsable du pôle « santé et qualité végétales » et par M. François-Xavier SAINTONGE, responsable du département de la santé des forêts

c) En cas d'absence de Mme Emmanuelle THILL et de M. Didier EUMONT, délégation est donnée à Mme Elisabeth VANNERROY-ADENOT, adjointe au chef de service et à Mme Elisabeth KOUVTANOVITCH, adjointe au chef de pôle santé et qualité végétales, à l'effet de signer toutes correspondances et décisions dans la limite des attributions du pôle « santé et qualité végétales ».

Article 8 : Enseignement agricole

a) Délégation est donnée à M. Daniel PEZZIN, chef du Service régional de la formation et du développement à l'effet de signer l'ensemble des actes, décisions et correspondances relatifs aux missions du service dans la limite des attributions accordées par l'arrêté susvisé.

b) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel PEZZIN, la présente délégation pourra être exercée par Mme Anne-Claire BONHOURE, adjointe au chef de service.

c) Délégation est donnée à M. Bruno FURON, chargé d'inspection de l'apprentissage à l'effet de signer l'ensemble des actes, décisions, avis et correspondances relatifs aux missions d'inspection de l'apprentissage telle que définies dans la note de service DGER/FOPDAC/N 2000-2078 du 10 août 2000 relative à l'organisation de l'inspection de l'apprentissage.

d) Délégation est donnée à M. Philippe ALZIAL, responsable du pôle « ressources, appui, contrôle », à l'effet de signer toutes correspondances et actes de gestion courantes n'emportant pas décisions dans la limite des attributions du pôle « ressources, appui, contrôle ».

e) Délégation est donnée à Mme Claire SAVIN-LATU, responsable du pôle « examens », à l'effet de signer toute correspondance n'emportant pas décisions dans la limite des attributions du pôle « examens ».

f) Délégation est donnée à Mme Anne-Claire BONHOURE, responsable du pôle « animation et pilotage pédagogique », à l'effet de signer toutes correspondances n'emportant pas décision dans la limite des attributions du pôle « animation et pilotage pédagogique ».

III – ATTRIBUTIONS EN MATIERE DE CONTROLE DE LEGALITE ET DE CONTROLE BUDGETATAIRE DES ACTES DES EPLEFPA :

Article 9 : Contrôle administratif des actes des EPLEFPA

En application de l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°16-004 du 1^{er} janvier 2016 susvisé, délégation est donnée à Mme Catherine PERRY, directrice régionale adjointe, pour l'exercice du contrôle administratif des actes des EPLEFPA, ainsi que l'exercice du contrôle des actes émis par ces établissements en matière budgétaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Roch GAILLET et de Mme Catherine PERRY, la délégation pourra être exercée par M. Daniel PEZZIN, chef du service régional de la formation et du développement.

En cas d'absence de M. Jean-Roch Gaillet, de Mme Catherine PERRY et de M. Daniel PEZZIN, la présente délégation pourra être exercée par M. Anthony DEMISSY, secrétaire général.

Article 10 : Procédures de désaffectations des biens mobiliers et immobiliers des EPLEFPA

En application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral n°16-004 du 1^{er} janvier 2016 susvisé, délégation est donnée à Mme Catherine PERRY, directrice régionale adjointe, pour la gestion des procédures de désaffectation des biens mobiliers et immobiliers des EPLEFPA et les autres sorties d'inventaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Roch GAILLET et de Mme Catherine PERRY, la délégation pourra être exercée par M. Daniel PEZZIN, chef du service régional de la formation et du développement.

En cas d'absence de M. Jean-Roch GAILLET, de Mme Catherine PERRY et de M. Daniel PEZZIN, la présente délégation pourra être exercée par M. Anthony DEMISSY, secrétaire général.

IV – ATTRIBUTIONS EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE :

Article 11 : attributions en qualité de responsable de BOP

En application de l'article 6 de l'arrêté préfectoral n°16-004 du 1^{er} janvier 2016 susvisé :

a) Délégation est donnée à Mme Catherine PERRY, directrice régionale adjointe et à M. Anthony DEMISSY, secrétaire général, à l'effet de recevoir et proposer la répartition des crédits pour l'ensemble des programmes visés à l'article 6 de l'arrêté susvisé.

Une fois arrêtée la répartition des crédits entre les UO par le préfet de région, sont autorisées à procéder à l'ensemble des opérations de mise à disposition dans l'application CHORUS :

- M. Anthony DEMISSY Mme Nicole BOURBON
- M. Eric ASSELIN Mme Stéphanie LEBRET

b) Délégation est donnée à Mme Catherine PERRY, directrice régionale adjointe et à M. Arnaud BONTEMPS, chef du service régional de l'économie forestière, agricole et rurale, à l'effet de recevoir et proposer la répartition des crédits des programmes 149 et 154, ainsi que des crédits du FEADER relevant de la DRAAF en qualité d'autorité de gestion.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine PERRY et de M. Arnaud BONTEMPS, la présente délégation pourra être exercée par M. Bruno CAPDEVILLE et Mme Florence BELLENGER.

Sont autorisés à procéder à l'ensemble des opérations de mise à disposition dans l'application OSIRIS :

- Mme Florence BELLENGER Mme Chantal DUTREIX
- Mme Brigitte GUERET

Article 12 : attributions en qualité de responsable d'unité opérationnelle

En application des articles 7 à 9 de l'arrêté n°16-004 du 1^{er} janvier 2016 susvisé :

a) Délégation est donnée à Mme Catherine PERRY, directrice régionale adjointe, et à M. Anthony DEMISSY, secrétaire général à l'effet de signer l'ensemble des actes pris pour

l'ordonnancement des recettes et des dépenses pour l'ensemble des programmes visés aux articles 7 et 9 de l'arrêté susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine PERRY et de M. Anthony DEMISSY, la délégation pourra être exercée par M. Eric ASSELIN et Mme Geneviève FAYE.

b) Sont autorisés à valider dans CHORUS Formulaires les actes visés dans le présent article portant sur les demandes d'engagements juridiques, de service fait et de paiement :

- M. Anthony DEMISSY
- M. Eric ASSELIN
- Mme Nicole BOURBON
- Mme Stéphanie LEBRET

c) Sont autorisés à valider les actes de dépenses via les applications interfacées ESCALE et CHORUS DT :

- M. Eric ASSELIN
- Mme Nicole BOURBON
- Mme Stéphanie LEBRET

d) Délégation est donnée à Mme Catherine PERRY, directrice régionale adjointe et à M. Arnaud BONTEMPS, chef du service régional de l'économie forestière, agricole et rurale, à l'effet de signer les actes relatifs aux engagements juridiques, paiements et reversements correspondant aux aides PIDIL, ADEXBOIS, ADIBOIS, aides à l'animation sur les BOP 154 et 149 et les mesures FEADER inscrites au DRDR engagées au niveau régional ainsi que les conventions de paiement associé et dissocié passées entre les financeurs du FEADER (collectivités, agences de l'eau,...), l'Etat et l'ASP, relevant du champ de compétence de la DRAAF en qualité d'autorité de gestion du FEADER.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine PERRY et de M. Arnaud BONTEMPS, la présente délégation pourra être exercée par M. Anthony DEMISSY, secrétaire général.

e) Délégation est donnée à M. Arnaud BONTEMPS et Mme Florence BELLENGER pour valider dans l'application de gestion OSIRIS les autorisations de paiement des dossiers des BOP 154 « agriculture » et 149 « forêt » et des dossiers cofinancés par le FEADER pour lesquels la DRAAF est service instructeur.

f) Délégation est donnée aux agents désignés ci-après pour valider les actes comptables d'ordonnateur secondaire sous CHORUS concernant l'ensemble des programmes visés aux articles 7 et 9 de l'arrêté susvisé (programmes 143, 149, 154, 206, 215, 309, 333 et 723) pour le compte de l'UO DRAAF :

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| - Mme Nathalie FLAGEUL | Mme Virginie BOTTIN |
| - M. Frédéric DUPONT | Mme Christine PARIS |
| - Mme Sylviane GUYOT | Mme Elisabeth RAPPENEAU |
| - M. Joël LANDAIS | Mme Adeline ROBIN |

Les rejets dans l'outil CHORUS font l'objet d'une validation préalable soumise à la signature de M. Anthony DEMISSY ou de Mme Nathalie FLAGEUL.

g) Délégation est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de soumettre sous CHORUS au visa du contrôleur budgétaire régional les engagements juridiques dépassant les seuils fixés par ce dernier :

- | | |
|------------------------|------------------------|
| -Mme Nathalie FLAGEUL | Mme Chloé CHARVY |
| - M. Joël LANDAIS | Mme Mireille CHEVALIER |
| - Mme Sylviane GUYOT | M. Frédéric DUPONT |
| - Mme Virginie BOTTIN | Mme Lydie HENAULT |
| - Mme Christine PARIS | Mme Nadine LANDRE |
| - Mme Isabelle ALBRIGO | M me Josette RAMUS |

- Mme Patricia ALIBERT
- Mme Dominique BESSAI
- Mme Fabienne BLAIN
- Mme Cécilia BRULAIRE
- Mme Delphine CAGNET

- Mme Elisabeth RAPPENEAU
- Mme Valérie RENAULT
- Mme Adeline ROBIN
- M. Christophe TOURNY

h) Délégation est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de certifier sous CHORUS les services faits préalablement constatés par le service ordonnateur :

- Mme Nathalie FLAGEUL
- M. Joël LANDAIS
- Mme Sylviane GUYOT
- Mme Virginie BOTTIN
- Mme Christine PARIS
- Mme Isabelle ALBRIGO
- Mme Patricia ALIBERT
- Mme Dominique BESSAI
- Mme Fabienne BLAIN
- Mme Cécilia BRULAIRE
- Mme Delphine CAGNET
- Mme Chloé CHARVY

- Mme Mireille CHEVALIER
- Mme Laura DENIS
- M Frédéric DUPONT
- Mme Marie DUPONT
- Mme Lydie HENAULT
- Mme Nadine LANDRE
- Mme Josette RAMUS
- Mme Elisabeth RAPPENEAU
- Mme Valérie RENAULT
- Mme Adeline ROBIN
- Mme Saline SOUKSOMBOUNE
- M. Christophe TOURNY

La délégation de signature accordée aux agents doit s'accompagner d'un dispositif adéquat pour garantir la qualité comptable.

V – ATTRIBUTIONS RELEVANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Article 13 : Délégation est donnée à Mme Catherine PERRY, directrice régionale adjointe et à M. Anthony DEMISSY, secrétaire général, pour les actes relatifs à la passation des marchés publics relevant du pouvoir adjudicateur prévus à l'article 10 de l'arrêté préfectoral n°16-004 du 1^{er} janvier 2016.

Article 14 : L'arrêté du 4 janvier 2016 est abrogé.

Article 15 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la préfecture de la région Centre-Val de Loire pour publication au recueil des actes administratifs et notifié à l'autorité chargée du contrôle financier ainsi qu'au comptable assignataire.

Fait à Orléans, le 15 juin 2016
 le Directeur régional de l'alimentation,
 de l'agriculture et de la forêt
 de la région Centre-Val de Loire,
 signé : Jean-Roch GAILLET

Préfecture de la zone de défense et de sécurité Ouest

R24-2016-06-15-003

A R R E T E N° 16-165 confiant à Monsieur Henri-Michel
COMET, Préfet de la région Pays de la Loire, Préfet de la
Loire Atlantique,
la suppléance du préfet de la zone de défense et de sécurité
ouest
du samedi 18 juin à partir de 8h00 au lundi 20 juin 2016
2h30

A R R E T E N° 16-165

**confiant à Monsieur Henri-Michel COMET, Préfet de la région Pays de la Loire,
Préfet de la Loire Atlantique,
la suppléance du préfet de la zone de défense et de sécurité ouest
du samedi 18 juin à partir de 8h00 au lundi 20 juin 2016 2h30**

**LE PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

VU le code de la défense, notamment son article R 1311.23 ;

VU le décret n°2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

VU le décret n°2010-225 du 4 mars 2010 portant modifications de certaines dispositions du code de la défense relatives aux préfets délégués pour la défense et la sécurité, aux états majors interministériels de zone de défense et de sécurité, aux délégués et correspondants de zone de défense et de sécurité et à l'outre-mer ainsi que certaines dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration de la police et certaines dispositions du code de la santé publique ;

VU le décret du 17 mai 2016 portant nomination de Monsieur Christophe MIRMAND, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 20 juin 2014 portant nomination de Monsieur Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire, Préfet de la Loire Atlantique ;

VU le décret du 10 février 2016 portant nomination de Monsieur Patrick DALLENNES, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine,

Considérant l'absence concomitante de Monsieur Christophe MIRMAND, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine et de Monsieur Patrick DALLENNES, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, du samedi 18 juin à partir de 8h00 au lundi 20 juin 2016 2h30;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : La suppléance du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest est assurée par Monsieur Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire Atlantique du samedi 18 juin à partir de 8h00 au lundi 20 juin 2016 2h30.

ARTICLE 2 : Le préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des préfectures des vingt départements de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Rennes, le 15 juin 2016

**Le préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest,
préfet de la région Bretagne,
préfet du département d'Ille-et-Vilaine,**

SIGNE : Christophe MIRMAND

rectorat d'Orléans-Tours - Division Examens et Concours

R24-2016-06-06-003

ARRETE COMPO JURY deets 2016

Composition du jury de l'examen du diplôme d'état éducateur technique spécialisé session 2016

ARRETE

**Portant composition du jury de l'examen du diplôme d'état d'éducateur technique
spécialisé (DEETS) Session 2016**

**Le Recteur,
Chancelier des Universités**

Vu le décret n°2005-1376 du 3 novembre 2005 instituant le diplôme d'état d'éducateur technique spécialisé ;
Vu l'arrêté du 18 mai 2009 relatif au diplôme d'état d'éducateur technique spécialisé ;
Vu l'arrêté DEC3/SG/n°7/2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'une session d'examen du diplôme d'état d'éducateur technique spécialisé ;

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'examen du diplôme d'état d'éducateur technique spécialisé, Session 2016 est constitué comme suit :

Président :

Le Recteur représenté par Monsieur BOUREAU Hubert, inspecteur de l'éducation nationale, rectorat d'Orléans-Tours.

Vice-Président :

Le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Centre Val de Loire, Loiret représenté par Madame Brigitte GRIVOT, Inspectrice aux affaires sanitaires et sociales.

Membres :

Madame ARNOU Sylviane, formatrice, institut du travail social, Tours,
Monsieur BOURBON Patrick, coordonnateur pédagogique, ITEP Moissons Nouvelles, Pellevoisin,
Monsieur CHARILLON Alain, directeur délégué aux formations professionnelles, EREA Simone Veil, Amilly,
Monsieur CHARREAU Yann, éducateur technique spécialisé, ESAT Les Ateliers De L'Europe, Tours,
M.CHILINSKI Jean-François, chargé d'insertion, IME «Joseph Perrin», APASH41, Vouzon,
Monsieur CRAPOULET Alexandre, formateur, institut du travail social, Tours,
Monsieur DEFRANCOIS Thierry, directeur, ESAT Belleville, Salbris,
Madame DESJARDINS Diane, éducatrice technique spécialisée, ESAT AIDAPHI, Châteauroux,,
Monsieur DOUCET Eric, directeur, ESAT De Sauldre, Romorantin Lanthenay
Monsieur FAVARD Jean-Michel, chef d'atelier, Association «Les Elfes», ESAT «Les Vallées», Luynes,

Mme GAUTHIER Blandine, formatrice, école régionale du travail social, Olivet,
Mme GIBIERGE Chantal, cadre socio-éducatif, IME, Fontaine Bouillant, Champhol,
Madame KARPOWICZ Annick, formatrice, institut du travail social, Tours,
Madame LEGUAY Laurence, formatrice, école régionale du travail social, Olivet,
Monsieur LE CAROUR Pierre, formateur, institut du travail social, Tours,
Monsieur MELE Gaëtan, conseiller d'animation sportive, DRDJSCS CVLL, Orléans,
M.MERLET Jérôme, moniteur principal d'atelier, association Atout Brenne, Le Blanc,
Madame TOYER Emilie, éducatrice, EPEI – Unité Educative D'activité De Jour, Saint Jean
Le Blanc,
Monsieur VERGEADE Didier, directeur, ESAT ASTAF ZA De la forêt, Fontenay Sur Loing,

Article 2 : Le Secrétaire général de l'Académie d'Orléans-Tours, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 06 juin 2016
Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'Académie
Signé : Michel DAUMIN